Nations Unies A/72/789/Add.15

Assemblée générale

Distr. générale
4 mai 2018
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session
Point 161 de l'ordre du jour
Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud

Exécution du budget de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud pour l'exercice allant du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017 et projet de budget de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud pour l'exercice allant du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

	Dollars É.-U.
Crédit ouvert pour 2016/17	1 081 788 400
Dépenses de 2016/17	1 071 740 500
Solde inutilisé de 2016/17	10 047 900
Crédit ouvert pour 2017/18	1 071 000 000
Montant estimatif des dépenses de 2017/18[a]	1 136 157 100
Montant estimatif du dépassement de crédit de 2017/18	65 157 100
Projet de budget du Secrétaire général pour 2017/18[b]	65 157 100
Recommandation du Comité consultatif concernant les ressources supplémentaires demandées pour 2017/18[b]	65 157 100
Projet de budget du Secrétaire général pour 2018/19	1 154 657 700
Ajustement recommandé par le Comité consultatif pour 2018/19	(6 197 300)

18-07190 (F) 090518 090518

Merci de recycler

Recommandation du Comité consultatif pour 2018/19	1 148 460 400

[a] Montant estimatif au 9 mars 2018, non compris le crédit additionnel demandé d'un montant de 65 157 100 dollars.

[b] Dans son rapport A/72/792, le Secrétaire général a demandé un crédit additionnel d'un montant de 65 157 100 dollars pour l'exercice 2017/18. Le Comité consultatif a recommandé que la totalité du montant demandé soit accordée (voir A/72/854). Le montant total des ressources disponibles pour l'exercice 2017/18 s'élèverait alors à 1 136 157 100 dollars.

I. Introduction

1. Aux fins de son examen du financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), le Comité consultatif a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 27 avril 2018. La liste des documents qu'il a examinés et de ceux dont il s'est servi figure à la fin du présent rapport. Ses observations et recommandations sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général, y compris celles concernant les constatations et recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017, se trouvent dans son rapport correspondant (A/72/789). Les observations et recommandations du Comité ayant trait en particulier à la MINUSS sont exposées en détail au paragraphe 4 ci-après.

II. Exécution du budget de l'exercice allant du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017

2. Dans sa résolution 70/281, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 1 081 788 400 dollars (montant net : 1 062 932 700 dollars) pour financer le fonctionnement de la Mission pendant l'exercice allant du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017. Le montant brut des dépenses totales de l'exercice s'est établi à 1 071 740 500 dollars (montant net : 1 057 429 000 dollars), ce qui correspond à un taux d'exécution de 99,1 %. Le solde inutilisé, dont le montant brut s'élève à 10 047 900 dollars, représente 0,9 % du crédit ouvert et résulte de l'effet conjugué de dépenses budgétisées plus faibles que prévu au titre : a) des militaires et du personnel de police (3 086 900 dollars, soit 0,7 %) ; b) du personnel civil (6 186 900 dollars, soit 2,5 %) ; et c) des dépenses opérationnelles (774 100 dollars, soit 0,2 %). On trouvera une analyse détaillée des écarts à la section IV du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission pour l'exercice allant du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017 (A/72/624).

3. Dans son rapport, le Secrétaire général indique qu'au cours de l'exercice 2016/17, aucun transfert n'a eu lieu entre les catégories budgétaires (voir ibid., par. 43). On trouvera à la section IV du présent rapport relative au projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019 (A/72/802), les observations du Comité consultatif concernant les renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget au titre des différents objets de dépenses.

4. Lors de l'examen des rapports du Secrétaire général sur le financement de la MINUSS, le Comité consultatif était également saisi du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2017 (A/72/5 (Vol. II), chap. II). Dans son rapport, le Comité des commissaires aux comptes a formulé des observations et des recommandations concernant la Mission sur les questions suivantes : a) le transfert de ressources (ibid., par. 68) ; b) le transport des passagers extérieurs à l'ONU dans les appareils de la MINUSS (ibid., par. 142 à 145) ; c) le pourcentage élevé de voyages ne respectant pas la politique d'achat anticipé des billets (ibid., par. 323 et 333) ; d) le fait que la structure d'appui à la mission ne corresponde pas aux informations présentées dans le document budgétaire, d'où la nécessité de recevoir des orientations du Siège (ibid., par. 335 à 338) ; et e) la manipulation des demandes de congé dans Umoja, peut-être symptomatique d'un problème à l'échelle mondiale, et grâce à laquelle des voyages ont été effectués sans autorisation avec les

appareils de l'Organisation (ibid., par. 502 à 511). **Le Comité consultatif compte que les recommandations du Comité des commissaires aux comptes seront mises en application dans les meilleurs délais**.

III. Information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

5. Le Comité consultatif a été informé qu'au 9 mars 2018, le montant des dépenses pour l'exercice allant du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018 s'élevait à 797 324 600 dollars. À la fin de l'exercice financier actuel, la Mission prévoit que les dépenses totales atteindront 1 136 157 100 dollars, ce qui devrait entraîner un dépassement de crédits de 65 157 100 dollars. Ce montant équivaut aux crédits dont le Secrétaire général a demandé l'ouverture après l'adoption de la résolution 2304 (2016) du Conseil de sécurité[1], qui laissait prévoir l'arrivée des nouveaux contingents intégrant la force de protection régionale de 4 000 hommes chargée d'assurer un environnement sûr à Djouba et alentour (voir A/72/792).

6. Le Comité consultatif a examiné la demande de ressources additionnelles du Secrétaire général et y a donné suite dans un autre rapport (voir A/72/854), dans lequel il recommandait à l'Assemblée générale d'ouvrir un crédit de 65 157 100 dollars, soit la totalité du montant demandé par le Secrétaire général, aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018, qui s'ajouterait au crédit de 1 071 000 000 dollars qu'elle avait déjà ouvert pour le même exercice et aux mêmes fins dans sa résolution 71/308. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de donner des informations détaillées sur les dépenses effectivement engagées par la MINUSS dans son rapport sur l'exécution du budget de la Mission pour l'exercice allant du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018**.

7. Le Comité consultatif a été informé que les chiffres concernant l'occupation des postes du personnel militaire et civil de la MINUSS s'établissaient comme suit au 28 février 2018 :

	Effectif autorisé/ approuvé pour 2017/18[a]	*Effectif déployé*	*Taux de vacance (%)*
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	242	191	21,1
Contingents	16 758	13 108	21,8
Police des Nations Unies	703	588	16,4
Unités de police constituées	1 320	989	25,1
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	921	849	7,8
Administrateurs recrutés sur le plan national	157	149	5,1
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	1 297	1 236	4,7

[1] Dans sa résolution 2304 (2016), le Conseil de sécurité a créé une force de protection régionale composée de 4 000 hommes et chargée d'assurer un environnement sûr à Djouba et alentour, et décidé de porter l'effectif de la MINUSS à un maximum de 17 000 militaires, tout en maintenant les effectifs de police à 2 001 policiers au maximum.

	Effectif autorisé/ approuvé pour 2017/18[a]	*Effectif déployé*	*Taux de vacance (%)*
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)			
Personnel recruté sur le plan international	32	30	6,3
Administrateurs recrutés sur le plan national	10	9	10,0
Volontaires des Nations Unies			
Recrutés sur le plan international	439	385	12,3
Recrutés sur le plan national	3	2	33,3
Personnel fourni par des gouvernements	78	70	10,3

[a] Niveau le plus élevé autorisé pour les militaires et le personnel de police et le nombre de postes approuvés pour le personnel civil.

8. Le Comité consultatif a été informé qu'au 19 mars 2018, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la Mission depuis sa création s'établissait à 6 825 581 000 dollars. Les paiements reçus jusqu'à cette date s'élevaient à 6 233 009 000 dollars, le montant restant dû s'élevant donc à 592 572 000 dollars. Au 19 mars 2018, le solde de trésorerie de la mission s'établissait à 42 769 000 dollars, ce qui était insuffisant pour couvrir la réserve de trésorerie opérationnelle correspondant à trois mois de dépenses, d'un montant de 207 099 000 dollars (à l'exclusion des remboursements aux pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police). **Le Comité rappelle que l'Assemblée générale a exhorté maintes fois tous les États Membres à s'acquitter ponctuellement, intégralement et sans conditions des obligations financières que leur imposait la Charte des Nations Unies (voir résolution 71/308 de l'Assemblée générale, par. 3).**

9. Le Comité consultatif a également été informé qu'au 28 février 2018, des versements se montant au total à 190 894 000 dollars avaient été effectués en 2017 pour le remboursement des dépenses engagées au titre des contingents jusqu'au 31 octobre 2017. Au 31 décembre 2017, les demandes relatives au matériel appartenant aux contingents avaient été certifiées et réglées jusqu'au 30 septembre 2017, le montant restant dû s'établissant à 68 082 000 dollars. En ce qui concerne les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, au 28 février 2018, 30 demandes d'indemnisation avaient donné lieu à des versements d'un montant total de 1 271 000 dollars depuis la création de la Mission ; il restait encore trois demandes de paiement à traiter. **Le Comité compte que les demandes en attente seront réglées rapidement.**

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019

A. Mandat et hypothèses budgétaires

10. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de la MINUSS dans sa résolution 1996 (2011). Sa prorogation la plus récente, jusqu'au 15 mars 2019, a été approuvée par le Conseil dans sa résolution 2406 (2018).

11. Les principales priorités et hypothèses budgétaires de la Mission pour l'exercice 2018/19 sont résumées aux paragraphes 6 à 29 du rapport sur le projet de budget pour

2018/19 (A/72/802), dans lequel le Secrétaire général rappelle que, dans sa résolution 2406 (2018), le Conseil de sécurité a maintenu les quatre domaines d'activité prioritaires de la Mission définis dans ses précédentes résolutions, à savoir : a) la protection des civils ; b) la surveillance et les enquêtes en matière de droits de l'homme ; c) l'instauration des conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire ; et d) l'appui à la mise en œuvre de l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud (l'Accord de paix).

B. Ressources nécessaires

12. Les prévisions de dépenses de la MINUSS pour l'exercice allant du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019 se montent à 1 154 657 700 dollars, ce qui représente une augmentation de 83 657 700 dollars (7,8 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2017/18[2]. Ce montant s'explique par l'effet combiné de l'augmentation proposée des dépenses au titre des militaires et du personnel de police (41 276 000 dollars, soit 8,2 %) et du personnel civil (54 511 500 dollars, soit 24,7 %) et de la diminution proposée des dépenses opérationnelles (12 129 800 dollars, soit 3,5 %). On trouvera aux sections II et III du projet de budget (ibid.) des informations détaillées sur les ressources financières demandées ainsi qu'une analyse des variations.

1. Militaires et personnel de police

Catégorie	*Effectif autorisé pour 2017/18*[a]	*Effectif proposé pour 2018/19*[b]	*Variation*
Observateurs militaires	242	242	–
Contingents	16 758	16 758	–
Police des Nations Unies	703	703	–
Unités de police constituées	1 320	1 320	–
Total	**19 023**	**19 023**	**–**

[a] Niveau maximum de l'effectif autorisé.
[b] En application de la résolution 2406 (2018) du Conseil de sécurité.

13. Le montant des ressources demandées au titre des militaires et du personnel de police pour 2018/19 s'élève à 542 451 600 dollars, soit 41 276 000 dollars (8,2 %) de plus que le montant alloué pour l'exercice 2017/18. Cette augmentation s'explique principalement par la poursuite du déploiement de 16 758 membres des contingents au maximum et au financement à ce titre d'un effectif moyen de 14 077 éléments, alors que le budget de 2017/18 prévoyait un effectif moyen de 12 334 hommes et par la hausse des prix contractuels à l'unité des rations en raison de frais de mise en route ; elle est en partie compensée par le fait que seuls 612 membres de la Police des Nations Unies aient été déployés en moyenne sur les 703 policiers inscrits au budget, par la diminution des frais de remboursement du matériel appartenant aux contingents, et par la suppression de crédits liés au transport et au déploiement du matériel appartenant aux contingents, sachant que tout le matériel des unités de police constituées devrait être déjà déployé.

[2] En tenant compte du crédit supplémentaire de 65 157 100 dollars demandé par le Secrétaire général pour l'exercice 2017/18 (voir par. 6 ci-dessus), le montant total des crédits ouverts pour l'exercice s'élèverait à 1 136 157 100 dollars, somme par rapport à laquelle les dépenses prévues pour 2018/19 représenteraient une augmentation de 18 500 600 (1,62 %).

14. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'en mars 2018, 771 des 13 108 membres des contingents déployés (soit environ 6 %) vivaient toujours dans des logements fournis par l'ONU qui n'étaient pas considérés comme conformes aux normes établies. Il a en outre appris que la Mission s'était avant tout concentrée sur le remplacement des blocs sanitaires préfabriqués par des structures en dur et sur de grands travaux d'entretien des anciens bâtiments, sachant que la nouvelle norme applicable aux logements fournis par l'ONU aux contingents et aux unités de police, en vigueur depuis juillet 2017, mettait l'accent sur la qualité des conditions de vie plus que sur le type de logement. Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements supplémentaires sur le montant remboursé aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police lorsque l'Organisation n'était pas en mesure de mettre à disposition des locaux d'hébergement conformes aux normes des missions des Nations Unies à l'issue d'une période de six mois[3], et a été informé que la situation était sans incidence sur les versements mensuels aux pays fournisseurs de contingents, car les mémorandums d'entente n'étaient pas encore signés. **Il compte que des logements conformes aux normes seront fournis à tous les effectifs en temps voulu, selon que de besoin, pour éviter autant que possible le versement de pénalités au titre du soutien logistique autonome aux taux des tentes et du matériel d'hébergement (voir également A/71/836/Add.15, par. 46).**

15. Le Comité consultatif note que, d'après les renseignements qui lui ont été communiqués, un montant de 16 millions de dollars est nécessaire en 2018/19 au titre des frais de mise en route liés à la construction d'un entrepôt de rations et au renouvellement de deux autres. **Le Comité compte que les activités en questions seront achevées pendant l'exercice 2018/19 et souligne qu'aucun crédit à cet effet ne devrait être demandé au titre du budget 2019/20**.

16. Ayant demandé des précisions, il a été informé que le coût plafond des rations alimentaires par personne et par jour était en 2018/19 de 7,68 dollars pour les contingents et de 8,35 dollars pour les unités de police constituée. Il n'a reçu aucune explication satisfaisante sur la différence de taux, et fait observer que, si l'on appliquait le taux plafond de 7,68 dollars par personne et par jour aux rations des unités de police constituée, le montant demandé à ce titre serait de 3 560 280 dollars au lieu de 3 870 877 dollars. **Il recommande donc que les ressources proposées au titre des rations des unités de police constituée soient réduites de 310 600 dollars**.

17. **Sous réserve des observations et de la recommandation qu'il a formulées au paragraphe 16 ci-dessus, le Comité consultatif recommande d'approuver les crédits demandés par le Secrétaire général au titre des militaires et du personnel de police.**

2. Personnel civil

	Effectif approuvé pour 2017/18	*Effectif proposé pour 2018/19*	*Variation*
Postes			
Personnel recruté sur le plan international	921	919	(2)
Administrateurs recrutés sur le plan national	157	157	–

[3] Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que lorsque l'Organisation n'est pas en mesure de mettre à disposition des locaux d'hébergement conformes aux normes des missions des Nations Unies à l'issue d'une période de six mois d'hébergement sous tente, le pays fournisseur de contingents ou de personnel de police peut prétendre à un remboursement au titre du soutien logistique autonome à deux taux différents (tentes et matériel d'hébergement).

	Effectif approuvé pour 2017/18	*Effectif proposé pour 2018/19*	*Variation*
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	1 297	1 271	(26)
Emplois de temporaire[a]			
Personnel recruté sur le plan international	32	32	–
Administrateurs recrutés sur le plan national	10	10	–
Volontaires des Nations Unies			
Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international	439	439	–
Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national	3	3	–
Personnel fourni par des gouvernements	78	78	–
Total	**2 937**	**2 909**	**(28)**

[a] Financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

18. Le montant des ressources demandées au titre du personnel civil pour 2018/19 s'élève à 275 257 100 dollars, en hausse de 54 511 500 dollars (soit 24,7 %) par rapport au montant alloué en 2017/18.

19. Le Secrétaire général indique que cette augmentation s'explique principalement par la hausse des dépenses prévues au titre a) du personnel recruté sur le plan international (34 216 700 dollars, soit 22,6 %), en raison de l'augmentation du coefficient d'ajustement, de la diminution du taux de vacance de poste, passé de 15 % en 2017/18 à 9 % (voir également par. 22 ci-dessous), de l'application d'un pourcentage de dépenses communes de personnel supérieur et de l'augmentation du nombre de bénéficiaires de la prime de risque, en partie compensée par la suppression proposée de deux postes d'agent du Service mobile ; b) du personnel recruté sur le plan national (18 884 700 dollars, soit 48,4 %), en raison de la révision du barème des traitements (libellés en dollars des États-Unis), du relèvement du niveau moyen de classe et d'échelon retenu pour le calcul des traitements et des dépenses connexes des postes d'agent des services généraux recrutés sur le plan national, de la baisse du taux de vacance, qui est à présent de 8 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national et de 5 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national (ibid.), en partie compensée par la suppression proposée de 26 postes d'agent des services généraux recrutés sur le plan national ; c) des Volontaires des Nations Unies (236 200 dollars, soit 1,1 %), le taux de vacances de ceux recruté sur le plan international ayant été ramené de 11 % en 2017/18 à 10 % (ibid.) ; et d) du personnel temporaire (autre que pour les réunions) (1 106 100 dollars, soit 21,6 %), en raison de l'augmentation des dépenses communes des 32 membres du personnel recruté sur le plan international, du relèvement du coefficient d'ajustement, de la baisse du taux de vacance de postes à 15 % pour le personnel temporaire recruté sur le plan international et à 10 % pour le personnel temporaire recruté sur le plan national, contre 20 % pour les deux catégories pendant l'exercice 2017/18 (voir A/72/802, par. 99 à 102).

20. Le Secrétaire général indique que, dans le cadre de la poursuite de l'examen et de la restructuration des fonctions et des structures hiérarchiques de la Mission, il est proposé que : a) la composante technologies géospatiales, informatique et télécommunications, qui relève actuellement du Directeur de l'appui à la mission, soit rattachée au pilier Opérations logistiques ; b) le Centre intégré de formation du

personnel des missions relève directement de la Section des ressources humaines ; c) le Groupe des achats et des demandes de fourniture de biens et services soit transféré du pilier Opérations logistiques au pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement (ibid., par. 42).

21. Le Secrétaire général propose non pas de créer de nouveaux postes et emplois de temporaire, mais d'en supprimer 28 et d'en réaffecter ou transférer 167. Les modifications du tableau d'effectifs proposées pour chaque bureau sont décrites aux paragraphes 42 à 77 du rapport du Secrétaire général.

Taux de vacance

22. Les taux de vacance proposés (A/72/802, sect. II.D) sont les suivants : 9,0 % pour le personnel recruté sur le plan international ; 8,0 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national ; 5,0 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national ; 10,0 % pour les Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international. Or, les taux de vacance pour la période allant du 1er juillet 2017 au 28 février 2018 communiqués au Comité consultatif montrent que le taux de vacance effectif pour les Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international était de 12,3 % au 28 février 2018 et de 10,7 % en moyenne. **Le Comité recommande donc d'appliquer un taux de vacance de 10,7 % pour les Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international. Les dépenses opérationnelles correspondantes devront être ajustées en conséquence.**

Postes vacants de longue date

23. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 1er avril 2018, 14 postes (1 P-3, 1 SM et 12 GN) étaient vacants depuis plus de deux ans. Cinq de ces postes faisaient partie des postes qu'il était proposé de supprimer pendant l'exercice 2018/19 et les sept autres en étaient à divers stades administratifs du processus de recrutement. Le Comité a en outre été informé qu'un poste d'assistant aux télécommunications (agent des services généraux), vacant depuis le 31 juillet 2015, avait été prêté à la Section des droits de l'homme aux fins du recrutement d'un assistant multilingue et qu'il était proposé de réaffecter un deuxième poste d'assistant aux télécommunications en poste d'assistant au soutien logistique au Centre d'appui à la Mission. **Le Comité estime que les fonctions rattachées aux deux postes d'assistant aux télécommunications (agent des services généraux recruté sur le plan national), vacants de longue date, ne sont plus nécessaires d'un point de vue opérationnel et recommande de supprimer ces postes. Les dépenses opérationnelles correspondantes devront être ajustées en conséquence.**

24. **Sous réserve des observations et recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 22 et 23 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant le personnel civil soient approuvées.**

3. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

	Montant alloué pour 2017/18	*Montant proposé pour 2018/19*	*Variation*
Dépenses opérationnelles	349 078 800	336 949 000	(12 129 800)

25. Le montant des dépenses prévues au titre des dépenses opérationnelles pour l'exercice 2018/19 s'élève à 336 949 000 dollars, ce qui représente une diminution de

12 129 800 dollars (3,5 %) par rapport au montant alloué pour 2017/18. On trouvera une analyse détaillée des variations à la section III du projet de budget.

Voyages

26. Le montant des dépenses prévues pour 2018/19 au titre des voyages s'élève à 4 049 100 dollars, ce qui représente une diminution de 277 500 dollars (6,4 %) par rapport à 2017/18. Le Comité consultatif a été informé que le montant des dépenses prévues pour les voyages hors de la zone de la Mission à des fins autres que la formation s'élevait à 1 268 000 dollars. Il a reçu une liste détaillée des ressources demandées au titre des voyages pour 2018/19, montrant que, dans certains cas, plusieurs voyages n'étaient pas dûment justifiés ou pouvaient être combinés pour réaliser des gains d'efficacité et que la classe choisie n'était pas non plus toujours justifiée, en particulier dans les cas où des subalternes accompagnaient des hauts fonctionnaires. Le Comité constate également plusieurs incohérences et écarts de prix, notamment des prix différents pour des vols identiques, comme dans le cas d'un voyage à destination de Bangkok. **Le Comité consultatif est d'avis qu'un certain nombre de voyages pourraient être regroupés ou encore faire intervenir moins de participants, et que les voyages entrepris à des fins de formation, y compris pour participer à des ateliers ou des conférences, ne devraient pas être inscrits à la même rubrique que les voyages effectués à d'autres fins. Le Comité recommande par conséquent de réduire de 5 % (63 400 dollars) le montant des crédits demandés au titre des voyages effectués en dehors de la zone de la Mission à des fins autres que la formation.**

27. S'étant renseigné à ce sujet, le Comité a été informé que la Mission comptait organiser davantage de sessions de formation dans ses locaux, qui seraient dispensées par des formateurs externes (les dépenses connexes ayant été prévues au titre des consultants). Une plus grande partie du personnel pourrait ainsi y participer et il n'y aurait plus besoin de prévoir des ressources au titre des voyages pour les membres du personnel se rendant hors de la zone de la Mission pour suivre une formation. **Le Comité accueille favorablement cette solution.**

Installations et infrastructures

28. Le montant des dépenses prévues pour 2017/18 au titre des installations et infrastructures s'élève à 98 388 000 dollars, ce qui représente une augmentation de 3 601 300 dollars (3,8 %) par rapport au montant alloué. D'après les renseignements qui lui ont été communiqués, le Comité consultatif constate une nette sous-utilisation des crédits alloués au titre de l'achat de matériel de bureau, de l'achat de matériel de sûreté et de sécurité, des services d'entretien et des articles de papeterie et fournitures de bureau pour les exercices 2016/17 et 2017/18. Pour ce qui est de la construction de parcs photovoltaïques, le Comité constate qu'en 2016/17, des dépenses d'un montant de 10 135 921 dollars (sur un montant alloué de 12 435 921) ont été engagées pour l'acquisition de matériel photovoltaïque qui ne sera plus utilisé à son emplacement initial, et que l'installation du matériel est seulement en cours d'externalisation, alors que le projet a commencé en juillet 2016. Le Comité a également été informé qu'en 2018/19, un montant supplémentaire de 2 328 256 dollars était demandé pour commencer les travaux de construction de centrales solaires à deux endroits en juillet 2018, alors que le projet en est encore au stade initial (voir par. 34 à 37 ci-dessous). En outre, ayant demandé des précisions concernant le matériel de sûreté et de sécurité, le Comité a été informé que le montant des dépenses prévues pour les uniformes, badges et paquetages en 2018/19, qui avait précédemment été inscrit au titre des fournitures, services et matériel divers, s'élevait à 1 111 317 dollars, et qu'une partie des crédits alloués à cet effet, d'un montant de 554 600 dollars (45,2 %), n'avait pas été utilisée en 2016/17.

29. Le Comité consultatif a demandé, sans toutefois l'obtenir, une explication satisfaisante concernant les variations entre les dépenses engagées en 2016/17 et 2017/18 et les ressources demandées pour 2018/19 au titre des services d'entretien ; de l'achat de matériel de sûreté et de sécurité ; de la construction, la transformation et l'amélioration des locaux, et des gros travaux d'entretien ; et des uniformes, badges et paquetages. **Le Comité recommande par conséquent de réduire de 3 000 000 de dollars le montant des ressources demandées au titre des installations et infrastructures.**

Transports terrestres

30. Le montant des dépenses prévues au titre des transports terrestres s'élève à 11 989 300 dollars, ce qui représente une diminution de 1 872 300 dollars (13,5 %) par rapport au montant alloué pour 2017/18. Le Secrétaire général indique que la MINUSS prévoit d'acquérir, en 2017/18, 22 véhicules multisegments (à usage multiple) pour remplacer des véhicules légers (voir A/72/802, sect. V.B). D'après les renseignements qui lui ont été communiqués, le Comité consultatif note que la Mission devrait disposer d'un total de 863 véhicules légers *in situ* en 2018/19, dont 375 à l'usage de 1 414 membres du personnel civil, 374 à l'usage des militaires et du personnel de police, et 114 à l'usage des contractants et des unités de police constituées, ainsi que pour les opérations liées aux transports aériens et à la gestion du parc de véhicules. Ayant demandé des précisions, il a été informé que le ratio véhicules/membres du personnel international était plus élevé, car certains véhicules étaient gardés en réserve à des fins stratégiques pour les cas de panne ou d'accident grave, pour l'appui apporté en cas d'événements politiques inattendus, pour l'appui temporaire apporté au déploiement initial de contingents et pour les visites de personnalités importantes. Il note que, dans un certain nombre de cas, le taux de dotation en véhicules est supérieur à la norme, ce qui signifie qu'un nombre suffisant de véhicules est disponible.

31. Le Comité consultatif a demandé, sans toutefois l'obtenir, une explication satisfaisante concernant les variations entre les dépenses engagées en 2016/17 et 2017/18 et les ressources demandées pour 2018/19. **Le Comité recommande par conséquent de réduire de 20 % (2 397 900 dollars) le montant des crédits demandés au titre des transports terrestres.**

32. **Sous réserve des observations et recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 22, 23, 26, 29 et 31 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les dépenses opérationnelles soient approuvées.**

4. Questions diverses

Représentation des femmes à la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud

33. Interrogée sur la question, la MINUSS a répondu qu'au 31 mars 2018, les femmes représentaient : a) 26 % du personnel recruté sur le plan international ; b) 14 % du personnel recruté sur le plan national ; c) 31 % des Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international ; d) 67 % des Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national ; e) 3 % du personnel militaire ; f) 18 % du personnel de police. Ayant demandé des précisions, le Comité a également été informé que, conformément à la stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions, la Mission a notamment fixé des objectifs et suivi les progrès accomplis concernant l'égalité des sexes à tous les niveaux ; mené des activités dans les domaines du recrutement, de la mobilité, de la progression et de la gestion des aptitudes ; et prévu des installations d'hébergement en vue d'améliorer les conditions

de travail et de vie. Il a également été informé que la MINUSS collaborait avec le Ministère sud-soudanais du travail, des services publics et du développement des ressources humaines afin que les femmes soient mieux représentées au sein du personnel recruté sur le plan national, et que, dans le cadre d'une campagne d'information, des vacances de postes étaient notamment annoncées à la radio et dans des salons de l'emploi. En outre, la MINUSS encourageait les femmes membres du personnel en tenue à assister aux sessions d'information sur la procédure de recrutement des Nations Unies. **Le Comité se félicite de ces initiatives et attend avec intérêt de recevoir de nouvelles informations à ce sujet dans le projet de budget pour l'exercice 2019/20.**

Questions environnementales et efficacité énergétique

34. Le Secrétaire général indique que la MINUSS compte continuer de s'efforcer d'atténuer son empreinte écologique globale, notamment en mettant en œuvre des initiatives relatives à la gestion des déchets solides et dangereux, en entamant la construction de deux centrales solaires à Djouba et à Wau (voir aussi par. 28 ci-dessus), en utilisant des compteurs d'eau et d'électricité, ainsi qu'en mesurant la consommation de carburant pour les groupes électrogènes (voir A/72/802, sect. V.B).

35. S'étant renseigné au sujet de la prévention de la pollution du sol et de la dépollution du sol, le Comité consultatif a été informé que les techniciens automobiles et ceux chargés des groupes électrogènes avaient été formés à l'utilisation d'équipements de confinement et de prévention de la pollution du sol en cas de déversement d'hydrocarbures. Il a en outre été informé qu'en 2017, la MINUSS avait élaboré un manuel de formation interne sur la biodépollution et l'utilisation de fumier de poulet visant à remédier aux conséquences de la contamination des sols. Ayant demandé des précisions sur le recyclage des déchets électroniques, le Comité a été informé que ces déchets étaient éliminés par un contractant, dont les installations étaient inspectées annuellement afin de vérifier que les normes écologiques étaient respectées. Les véhicules étaient également éliminés conformément aux procédures établies, aucun véhicule comptabilisé en pertes n'étant abandonné dans la zone de la Mission.

36. Ayant demandé des précisions concernant l'efficacité énergétique, le Comité consultatif a été informé que les mesures prises à cet égard avaient permis de réduire de 2 % la consommation mensuelle de carburant entre 2016/17 et 2017/18, grâce notamment à l'installation de 4 000 ampoules à diodes électroluminescentes et de chauffe-eau solaires, ainsi qu'à l'utilisation de cuisinières à induction et de davantage de climatiseurs à vitesse variable (technologie Inverter). Il a également été informé que les deux centrales solaires qu'il est prévu d'installer à Wau et à Djouba en 2018/19 devraient permettre de réduire les besoins en carburants et qu'il en serait tenu compte dans le projet de budget pour 2019/20.

37. **Le Comité consultatif prend note des initiatives environnementales prévues par la MINUSS et continue de l'engager à poursuivre ses efforts pour réduire son empreinte écologique globale, comme l'a demandé l'Assemblée générale dans ses résolutions 69/307 et 70/286 et comme l'a recommandé le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport (A/72/5 (Vol. II), chap. II), et à faire en sorte que le plan d'action pour l'environnement soit appliqué conformément à la stratégie environnementale du Département de l'appui aux missions. En outre, le Comité consultatif compte que la MINUSS tirera profit des enseignements en matière de gestion des déchets tirés par les missions achevées, comme la Mission des Nations Unies au Libéria, ainsi que de la version révisée du manuel relatif aux liquidations (voir A/72/839, par. 11 à 15 et 29 et 30).** Il formule d'autres observations et recommandations sur les questions

environnementales et l'efficacité énergétique dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/72/789).

Autres activités de programme

38. Les informations relatives aux activités de programme qu'il est prévu de mener durant l'exercice 2018/19 figurent aux paragraphes 89 et 90 du projet de budget. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que 18 activités de programmes étaient en cours, la MINUSS étant responsable de la réalisation de 17 d'entre elles. **Le Comité prend note des efforts déployés par le MINUSS à cet égard.**

39. **Le Comité consultatif réaffirme qu'il est nécessaire d'élaborer des directives détaillées concernant : a) le détail des types d'activités de programme qui sont financées par les budgets des missions de maintien de la paix ; b) les justificatifs attestant que les activités de programme appuient l'exécution du mandat de la mission concernée ; c) l'avantage comparatif de la mission pour l'exécution de ces activités, ainsi que celui des partenaires d'exécution ; d) le régime des engagements conclus avec les partenaires d'exécution ; e) la description des dispositifs de contrôle, de gouvernance et d'établissement de rapports nécessaires. Le Comité note que, contrairement à ce qui avait été demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/286, le rapport du Secrétaire général ne contient pas d'informations complètes sur l'ampleur, les critères et la gestion du financement des activités de programme ni sur les procédures comptables suivies, mais il ne s'oppose pas, à ce stade, à l'allocation des ressources demandées au titre des autres activités de programme.** Il formule d'autres observations et recommandations sur les activités de programme pour l'exercice 2018/19 dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/72/789).

Services de détection des mines et de déminage

40. On trouvera aux paragraphes 86 à 88 du projet de budget des informations sur les activités de détection des mines et de déminage, pour lesquelles les dépenses prévues s'élèvent à 38 602 500 dollars. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'en raison du conflit armé qui se poursuivait au Soudan du Sud, des ressources aux fins de la lutte antimines étaient régulièrement nécessaires, le Service de la lutte antimines aidant la MINUSS à exécuter son mandat en lui fournissant des capacités techniques, notamment : a) en procédant à des inspections d'urgence et à l'élimination des restes explosifs de guerre ; b) en menant d'urgence des activités de sensibilisation et de formation sur le danger des mines ; c) en inspectant les routes, bandes d'atterrissage et aires de poser d'hélicoptère et en détruisant les mines terrestres et engins non explosés qui s'y trouvent ; d) en procédant à des inspections, à des déminages et à la neutralisation des explosifs et munitions afin de remettre des terrains à la disposition des civils ainsi que des composantes de la Mission et des acteurs humanitaires afin qu'ils puissent mener leurs activités ; e) en déployant des équipes de chiens détecteurs d'explosifs à l'entrée des bases de la MINUSS ; f) en tenant à jour une base de données sur tous les cas de pollution par les mines dans la zone d'opérations. Le Comité formule d'autres observations et recommandations sur les services de détection des mines et de déminage dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/72/789).

V. Conclusion

41. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de la MINUSS pour l'exercice allant du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017 sont indiquées à la section V du rapport sur l'exécution du budget (A/72/624). **Le Comité consultatif recommande que le montant de 10 047 900 dollars représentant le solde inutilisé de l'exercice allant du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017 ainsi que le montant de 10 463 200 dollars correspondant aux autres recettes et ajustements de l'exercice clos le 30 juin 2017 soient portés au crédit des États Membres.**

42. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre concernant le financement de la MINUSS pour l'exercice allant du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019 sont indiquées à la section IV du projet de budget (A/72/802). **Compte tenu des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 22, 23, 26, 29 et 31 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que les crédits demandés soient réduits de 6 197 300 dollars et ramenés de 1 154 657 700 dollars à 1 148 460 400 dollars. Il recommande donc à l'Assemblée générale d'ouvrir un crédit de 1 148 460 400 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019.**

Documentation

- Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud pour l'exercice allant du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017 (A/72/624)
- Rapport du Secrétaire général sur le budget de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud pour l'exercice allant du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019 (A/72/802)
- Note du Secrétaire général sur les modalités de financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud pour l'exercice allant du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018 (A/72/792)
- Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice de 12 mois allant du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017 (A/72/5 (Vol. II), chap. II)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016 et projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018 (A/71/836/Add.15)
- Résolution 71/308 de l'Assemblée générale
- Résolutions 1996 (2011), 2304 (2016) et 2406 (2018) du Conseil de sécurité